

Convocation : 14 février 2017

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 22 février 2017 à 20 H 00**, Salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jacques CHEVAL

ORDRE DU JOUR :

1	Débat d'Orientations budgétaires
2	Acquisition de matériel de vidéo protection – demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
3	Equipement de la Police Municipale demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Présents : J. CHEVAL, Maire – P. JOUVET, P. VIAL, M. MOYROUD, J. BRUYERE, M. DESCORMES, A. BOUVAREL, C. PERRET, Adjoints – C. MALBURET, B. GIRARDET, J. POULEAU, P. DELPEY, J.-L. BEGOT, F. BUISSON, M. RAVOIN, P. BAYLE, J. FIGUET, C. GACHET, D. CHAPUS, G. TENAILLEAU, S. BRUNERIE, A. MEDDAHI, A-C. RAVIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : F. SAPET, M. ROLLAND et ont donné procuration pour voter en leur lieu et place F. SAPET à P. VIAL, M. ROLLAND à C. MALBURET

Absents : C. ROMANAT, L. FOUREL,

Secrétaire : A. BOUVAREL

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a signées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 avril 2014.

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Monsieur Patrice VIAL, Maire-Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, expose le débat d'orientations budgétaires qui doit avoir lieu en Conseil Municipal, comme la loi le prévoit, dans les 2 mois qui précèdent le budget primitif. Il s'articule traditionnellement autour de 4 parties :

1. Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales
2. Des éléments d'information sur le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement
3. Des points de repère sur la situation budgétaire de la commune
4. Enfin des indications sur les lignes directrices mises en avant pour élaborer le budget 2017

Eléments de contexte

Le contexte macro-économique n'est jamais étranger au contexte qui préside à l'élaboration des budgets locaux.

Si la croissance économique amorce un retour, elle demeure encore trop faible et elle paraît encore fragile. Les dernières nouvelles sur le front de l'emploi sont toutefois encourageantes avec en pour l'année 2016, une baisse de 3,0 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (-107.400), c'est-à-dire sans activité.

En matière de soutien à l'économie, les collectivités locales jouent un rôle très significatif qu'il faut rappeler. Une récente étude de la Banque Postale révèle que 40 % des budgets locaux sont à destination des entreprises et la majeure partie (près des 3/4) bénéficie plus précisément aux entreprises du BTP (secteur dont la commande des collectivités territoriales représente plus de 41 % de l'activité), de fournitures et de services.

Après les entreprises c'est vers les ménages que la dépense locale transite le plus (plus du quart du budget des collectivités locales), que ce soit à travers les rémunérations des agents publics ou les prestations sociales versées.

Assurer le service public, soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité du territoire, sont autant de missions qui doivent se conjuguer avec un contexte budgétaire tendu.

Les collectivités locales sont associées, comme l'a rappelé la Cour des Comptes à l'effort de redressement des finances publiques. Face à l'accentuation de la baisse des concours financiers de l'Etat, les collectivités locales ont toutefois plutôt cherché à maîtriser leurs dépenses qu'à recourir au levier fiscal. La Cour des Comptes prévoit cependant une contrainte de gestion accrue en 2017, avec une moindre progression des recettes qui laisserait les collectivités locales sans grande marge pour faire face à l'évolution de leurs charges de fonctionnement.

Le PLF pour 2017

Si les efforts d'économies engagés par les collectivités locales doivent être poursuivis et accentués, le projet de loi de finances 2017 en discussion au parlement contient un certain nombre de mesures qui devraient desserrer la contrainte, permettant notamment aux communes et aux EPCI de préserver leur capacité d'autofinancement pour continuer à porter leurs projets d'investissement.

C'est ainsi que la contribution au redressement des finances publiques, qui ampute la DGF, sera en 2017 réduite de moitié conformément aux annonces du Président de la République en juin dernier. L'enveloppe du FPIC est également nationalement stabilisée. La Dotation de Solidarité Urbaine devrait être répartie plus équitablement et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local est confirmé et renforcé.

Budget communal – situation financière

Dans ce contexte général, la situation financière de la Ville De Saint-Vallier est, pour l'essentiel, satisfaisante comme le montre l'analyse des ratios ci-dessous, basée sur les budgets 2015.

Analyse des ratios (2015)

Dépenses réelles de fonctionnement 2015 (2014) (DRF) / population DGF:

856 €, contre 822 en 2014. [Anneyron=> 582 €, Saint-Rambert=> 730 € contre, Tain=> 937 €]

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :

1 010 €, contre 1 008 € en 2014. [Anneyron=> 700 €, Saint-Rambert=> 894 €, Tain=> 1020 €]

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent largement supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des DRF ce qui contribue à l'accroissement de l'épargne brute de la collectivité observé depuis quelques années.

Produit des impôts locaux /habitant:

343 €, contre 339 € en 2014 [Anneyron=> 337 €, Saint-Rambert=> 332 €, Tain=> 487 €]

La pression fiscale par habitant n'est pas élevée si on la compare aux communes de même importance. Malheureusement, si nos habitants se comparent avec ceux des villages environnants qui ont peu d'équipements, donc peu de dépenses, ils peuvent se sentir lésés, car la pression fiscale y est moins forte, alors que les revenus des ménages y sont plus élevés.

Taux de taxe d'habitation à Saint-Vallier en 2015 = **10,14 %** (pour la Drôme : 14,06 %, Anneyron=> 10,30%, Saint-Rambert => 10,02%, Tain=> 9,86%).

Taux de taxe sur le foncier bâti : **13,59%** (pour la Drôme : 19,21%, Anneyron=> 11,89%, Saint-Rambert=> 14,97%, Tain=> 21,29%)

Evolution des taux 2013/2015 :

TH : Saint-Vallier=> +6,1% Anneyron=> 0,0% Saint-Rambert=> 0,0%, Tain=> 0,0%

TFB: Saint-Vallier => + 1,0% Anneyron => 0,0% Saint-Rambert => 0,0% Tain => 0,0%

Dépenses d'équipement brut /habitant:

463 € pour 214 € en 2014. [Anneyron=>354 €, St-Rambert=> 65 €, Tain=> 286 €]

Ces chiffres confirment l'effort réalisé par la commune pour développer et améliorer ses infrastructures, pour répondre à l'amélioration de la qualité énergétiques des bâtiments, et surtout au nécessaire travail de restructuration de notre ville (Voirie, PRU, etc..).

Encours de la dette/population :

945 € pour 990 € en 2014. [Anneyron=> 1.143 €, Saint-Rambert=> 1.109 € pour 1.197 € en 2011, Tain=> 1.134 €]

La dette communale a décliné de manière régulière de 2007 à 2016. Pour rappel, l'emprunt important réalisé au début de l'année 2016 ramènera la dette par habitant à environ 1.340 € représentant environ 140% des produits de fonctionnement.

Fin 2015, le ratio dette/produits de fonctionnement était à 93,6% [Anneyron=> 163%, Saint-Rambert=>124%, Tain=>111%].

DGF/population :

144 € pour 172 € en 2014 [Anneyron => 85 €, Saint-Rambert =>128 €, Tain =>137 €]

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de dotation DGF par habitant (192 € en 2010, 181 € en 2012) et donc un niveau de financement de l'Etat rapporté à l'habitant de plus en plus faible auquel s'ajoutent les cofinancements en baisse suite aux changements de majorité au Conseil départemental et au Conseil régional.

Informations complémentaires :

Subventions en € par habitant et en % du fonctionnement:

Anneyron : 12 €/h (2,1%)
Tain : 57 € (6,1%)

Saint-Rambert : 15 € (2,1%)
SAINT-VALLIER : 29 € (3,4%)

Capacité d'autofinancement en € par habitant et en % des produits de fonctionnement:

Anneyron : 141 € (20,2%)
Tain : 118 € (11,5%)

Saint-Rambert : 196 € (21,9%)
SAINT-VALLIER : 203 € (20,1%)

Saint-Vallier disposait d'une capacité d'autofinancement tout à fait satisfaisante en 2015.

Dette en capital (Annuité) au 31.12.2016

Budget principal : 5.613.397 € (440.096 €)

Eau : 789.422 € (59.965 €)

Assainissement : 866.909 € (84.376 €)

ZAC : 1.856.850 € (225.882 €)

Evolution des frais de personnel :

2001 : 1.137.000 €	2002 : 1.134.000 €	2003 : 1.195.000 €	2004 : 1.152.000 €
2005 : 1.259.000 €	2006 : 1.272.000 €	2007 : 1.293.000 €	2008 : 1.309.000 €
2010 : 1.312.000 €	2011 : 1.317.000 €	2012 : 1.313.000 €	2013 : 1.374.000 €
2014 : 1.410.000 €	2015 : 1.383.000 €		

Evolution à Saint-Vallier

Année	Produits	Frais	Excédent
2001	:4.025.000 €	2.823.000 €	+ 1.202.000 €
2002	:3.904.000 €	2.880.000 €	+ 1.024.000 €
2003	: 3.734.000 €	2.742.000 €	+ 992.000 €.
2004	:3.837.000 €	2.856.000 €	+ 981.000 €
2005	:3.635.000 €	2.954.000 €	+ 681.000 €
2006	:4.352.000 €	3.717.000 €	+ 636.000 €
2007	:3.846.000 €	3.380.000 €	+ 466.000 €
2008	:4.040.000 €	3.502.000 €	+ 538.000 €
2009	:4.056.000 €	3.584.000 €	+ 472.000 €
2010	:3.914.000 €	3.306.000 €	+ 608.000 €
2011	:4.290.000 €	3.754.000 €	+ 537.000 €
2012	:3.932.000 €	3.477.000 €	+ 455.000 €
2013	:4.817.000 €	4.278.000 €	+ 540.000 €
2014	:4.162.000 €	3.397.000 €	+ 765.000 €
2015	:4.188.000 €	3.552.000 €	+ 636.000 €
2016	:3.969.000 €	3.251.000 €	+ 717.000 €

Il nous faut donc surveiller l'évolution des dépenses de gestion par rapport aux recettes de gestion, pour éviter un effet ciseau qui est toujours source d'inquiétude.

Nous avons toutefois largement anticipé et mis en œuvre toute une série de mesures pour contrecarrer ce mouvement. Les charges à caractère général sont contraintes, les charges de personnel maîtrisées, les subventions aux associations évoluent et doivent continuer à évoluer dans une enveloppe globale stabilisée.

Du côté de la dette, il importe de constater que l'emprunt réalisé début 2016 pour financer notamment les travaux de la place du Champ de Mars et de l'avenue Buissonnet, n'obérer pas nos finances tout en nous permettant de maintenir une politique dynamique de l'investissement indispensable à la rénovation de Saint-Vallier.

Les marges de manœuvre de la ville sont et seront ainsi préservées, comme le démontrent l'évolution de 2 indicateurs souvent cités dans les analyses financières :

- **Le taux d'épargne brute**, qui permet d'apprécier notre capacité à rembourser nos emprunts et à investir, augmente entre 2015 et 2016, atteignant un niveau enviable par rapport à la « norme ». Les spécialistes en finances locales fixent généralement à 10 % le premier niveau d'alerte et à 7 % le seuil en dessous duquel l'équilibre même de la section de fonctionnement est en danger. Notre taux est de 15,2 % en 2015 et 18,1% en 2016.

- **La capacité de désendettement** (ou ratio de solvabilité) est non seulement stable mais d'un très bon niveau, bien loin du seuil d'alerte habituellement retenu (12 ans), et très éloigné du seuil d'insolvabilité (15 ans). En outre, ce ratio est bien positionné par rapport aux moyennes observées ailleurs. Il est situé à 5,5 ans à la fin 2016.

Lignes directrices du projet de budget pour 2017

C'est à partir d'une situation budgétaire heureusement saine mais qui nécessite néanmoins de rester vigilants que nous allons aborder la préparation du budget 2017. Cet acquis nous permettra de poursuivre notre politique d'investissement sans mettre à mal nos équilibres financiers.

Les lignes directrices du budget 2017 s'articuleront autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : Maintenir un niveau de revenus suffisant pour la commune sans aggraver la situation de nos concitoyens.
2. Sur le terrain des dépenses : stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, une gestion serrée de l'évolution de la masse salariale, le maintien des concours aux associations dans une enveloppe fixe, et la nécessité de compenser toute nouvelle dépense par la baisse ou la suppression d'une autre dépense.
3. En matière d'endettement : sécurisation et stabilisation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement,
4. Sur le terrain de l'investissement: poursuite d'une politique active d'investissement, avec des projets structurants déjà engagés et en cours de mise en œuvre à travers notamment le programme Val'Ere.

On peut ainsi mentionner entre autres :

Les travaux de la rue Désiré Valette et de l'avenue Buissonnet, les travaux de rénovation thermique de la maison des Associations, d'accessibilité des bâtiments, de vidéo protection, ou encore la réalisation de la liaison piétonne entre le parc Witzenhausen et le rond-point de la RD 51.

EXECUTION BUDGETS 2016

	Fonctionnement				Investissement				Total clôture 2016
	Résultats 2015 reportés BP 2016	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2016	Résultats 2015 reportés BP 2016	dépenses	recettes	Résultat de clôture 2016	
Commune	1 173 778,40 €	3 558 092,54 €	4 050 376,80 €	1 666 062,66 €	-630 495,78 €	2 311 086,44 €	4 103 964,42 €	1 162 382,20 €	2 828 444,86 €
Eau	447 259,29 €	420 280,38 €	455 633,41 €	482 612,32 €	111 862,72 €	210 064,19 €	113 341,99 €	15 140,52 €	497 752,84 €
Ass	713 811,89 €	413 077,41 €	417 320,08 €	718 054,56 €	44 018,67 €	360 843,33 €	114 505,67 €	-202 318,99 €	515 735,57 €
Camping	19 549,70 €	88 256,86 €	98 108,78 €	29 401,62 €	-5 878,71 €	16 950,25 €	15 049,25 €	-7 779,71 €	21 621,91 €
CMS	8 535,12 €	5 758,34 €	8 338,78 €	11 115,56 €	5 688,31 €	0,00 €	1 107,67 €	6 795,98 €	17 911,54 €
ZAC	869 487,10 €	506 803,63 €	253 012,41 €	615 695,88 €	-1 986 871,18 €	223 002,07 €	402 390,12 €	-1 807 483,13 €	-1 191 787,25 €

Total 2 689 679,47 €

DONT Dépenses / Recettes REELLES

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Commune	3 251 103,00	3 969 571,00	2 231 390,00	3 796 003,00
Eau	328 936,00	439 966,00	193 797,00	21 997,00
Ass	298 571,00	384 866,00	328 389,00	0,00
Camping	79 107,00	98 108,00	16 950,00	5 900,00
CMS	4 650,00	8 338,00	0,00	0,00
ZAC	104 413,00	150 000,00	119 989,00	0,00

Etat de la dette

	Capital restant dû au 31/12/2016	Annuité 2017
Commune	5 613 396,56 €	440 095,59 €
Eau	789 422,11 €	59 965,35 €
Ass	866 909,44 €	84 375,64 €
Camping	0,00 €	0,00 €
ZAC	1 856 849,83 €	225 882,64 €
Totaux	9 126 577,94 €	810 319,22 €

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats sur les Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2017, dans l'attente du vote du Budget Primitif qui interviendra au mois de mars 2017.

Acquisition de matériel de vidéo protection – demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au bilan réalisé par le référent sûreté de la gendarmerie, la Commune a pour projet d'étendre de son système de vidéo protection. Il rappelle la délibération du 25 octobre 2011 par laquelle avait été mis en place un périmètre vidéo surveillé.

Le périmètre concernait alors le quartier Nord (Les Rioux-La Croisette)

Le projet d'extension du périmètre concerne essentiellement la RN7 fortement circulée et le centre-ville. (plans ci-dessous).

L'objectif est de lutter contre la délinquance itinérante et locale, de faire baisser le nombre de vols à la roulotte, de permettre d'élucider les cambriolages et tous les méfaits qui ont lieu sur la voie publique.

Il serait fortement souhaitable que les caméras puissent être déplacées sur l'ensemble du périmètre vidéo surveillé, en prenant en compte leur spécificité comme cela l'avait été décidé en 2011 (Voir étude de faisabilité pour maillage WIMESH).





Le projet d'extension se décline en trois phases :

- 2017 : déplacement du serveur existant, fourniture des licences caméras, fourniture et installation d'un poste opérateur avec logiciel client plus fourniture et pose d'un serveur pour la gestion de la lecture automatique des plaques d'immatriculation avec logiciel dédié et installation de deux caméras avec lecture de plaque sur RN7 pour un montant de 32 385 € HT.
- 2018 : préparation des trois nouvelles caméras en centre-ville, relais radio toiture mairie, Maison des associations, Pont RN7 – Quartier LIORA pour un montant de 16 415 € HT.
- 2019 : installation de trois caméras en centre-ville dont une lecture de plaque pour un montant de 25 950 € HT.

Le montant prévisionnel global s'élève à 74 750 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 18 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

- **Approuve** le projet présenté,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter l'autorisation d'étendre le périmètre de sûreté pour la mise en place de vidéo protection, auprès de Monsieur le Préfet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de tout financeur potentiel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander l'autorisation de procéder à l'acquisition et à l'installation de ce matériel avant notification de l'arrêté attributif de subvention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Equipement de la Police Municipale - demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a pour projet d'acquérir deux gilets pare-balles pour son service de police municipale.

Le prix d'un gilet est d'environ 50 euros HT pour la housse et de 300 euros hors HT pour le pack balistique (modèle homme).

Le montant global s'élève à 700 € HT pour les 2 maximum.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Il indique que le taux de cofinancement est actuellement fixé à 50% et la subvention plafonnée à 250 € par gilet.

Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet présenté,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de tout financeur potentiel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander l'autorisation de procéder à l'acquisition avant notification de l'arrêté attributif de subvention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.